

Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A229-2026

ARRÊTE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES ET DES PIETONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

- 91220 LE PLESSIS-PÂTE

CTM/CDE

Le Maire de la Commune du PLESSIS-PÂTE (Essonne)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités Locales modifiée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-1 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-25, R.417-10 et R.417-11,
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,
Vu la demande faite par l'Entreprise **DIS TP**- sise Rue Jean Baptiste Colbert – 77350 LE MEE SUR SEINE mandatant,
La société **ENEDIS DR IDF EST**– sise 3 Place Arthur Chaussy – 77000 MELUN

Pour **des travaux de terrassement en vue d'un raccordement électrique** – Rue de la Mare-aux-Joncs sur la commune du Plessis-Pâté.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes et des piétons de réglementer temporairement la circulation pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront temporairement interdits au droit des travaux en cours, et ce pendant toute la durée et suivant les besoins du chantier, la circulation des véhicules au droit des travaux sera alternée et régulée par du personnel affecté à cet effet. La circulation pourra être momentanément interrompue ou interdite nécessitant la mise en place de déviation(s). (Plans annexés)

Emprise des travaux :

- Trottoir : reprendre à l'identique
- Terre végétale et gazon

OBSERVATIONS :

La signalisation de chantier devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

L'ensemble des prescriptions données par les différents concessionnaires via les réponses aux DICT devront être respectées par l'entreprise.

Les travaux devront être réalisés conformément aux normes en vigueur et notamment les différentes nomenclatures de la FNTP pour les travaux publics, et les « contraintes aux entreprises intervenant sur le domaine public » transmis par Cœur d'Essonne Agglomération.

Pour rappel :

- Les remblaiements de tranchées seront réalisés comme suit :
 - o Remblaiement en grave GNT 0/31 5 soigneusement compactée par couche de 25cm d'épaisseur jusqu'à -36cm du niveau de la chaussée ou -15 du niveau fini du trottoir revêtu.
 - o Remblaiement en grave ciment soigneusement compacté jusqu'à 6cm du niveau fini de la chaussée ou -4cm du niveau fini du trottoir revêtu
- La couche de roulement sur chaussée ou parking sera constituée par un béton bitumineux semi grenu 0/10 porphyre d'une épaisseur de 6 cm mesurée après cylindrage. Cette reprise sera complétée par un joint à émulsion.

- Le revêtement sur trottoir sera constitué par un béton bitumineux 0/6 porphyre d'une épaisseur de 4cm mesurée après cylindrage.
- Toutes signalisations horizontales ou verticales, tous mobiliers urbains effacés déposés ou détériorés lors des travaux devront être repris à l'identique.

Toute prescription non respectée fera l'objet d'un constat et sera suivie par l'arrêt immédiat du chantier.

L'entreprise sera responsable de l'entretien de sa tranchée pendant une période de deux ans à compter de la réception du chantier. Il devra reprendre à ses frais tout problème d'affaissement qui serait dû à un mauvais compactage des remblais.

Article 2 : L'Entreprise **DIS TP-** sise Rue Jean Baptiste Colbert – 77350 LE MEE SUR SEINE aura à sa charge la signalisation réglementaire de son chantier de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
Du 03 au 14 août 2026 inclus**

Article 3 : L'Entreprise **DIS TP-** sise Rue Jean Baptiste Colbert – 77350 LE MEE SUR SEINE aura à sa charge l'affichage du présent arrêté sur le site **au minimum 48h avant le démarrage des travaux**. Elle aura à sa charge la remise en état de l'ensemble des zones impactées par les travaux.

Article 4 : L'Entreprise **DIS TP-** sise Rue Jean Baptiste Colbert – 77350 LE MEE SUR SEINE devra impérativement informer les services techniques avant toute intervention sur le domaine communal au minimum 15 jours avant le démarrage des travaux, à l'exception de travaux d'urgence.

Article 5 : Les automobilistes et les piétons sont informés de ce qui précède par la mise en place préalable de barrières et du présent arrêté par l'entreprise en charge des travaux.

Article 6 : Les automobilistes et piétons qui ne respecteront pas ces dispositions sont passibles de sanction au regard des articles R.417-10 - R.417-11 et R.411-25, alinéa 3 du Code de la Route.

Article 6 : Cet arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur. Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait au PLESSIS-PÂTE, le 25 juin 2026.

Fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire,
Sylvain TANGUY



Electricité Réseau Distribution France

Unité Réseau Ile de France Sud

19 rue de la Mare Neuve - 91000 COURCOURONNES

enedis

L'ELECTRICITE EN RESEAU

Demande en approbation de projet

VOIRIES EMPRUNTEES

Reseau de distribution en energie électrique

Commune de LE PLESSIS PATE

Nom de l'ouvrage :

Numéro du projet: 095539

Intélocuteur technique :

désignation	longueurs	observations
Rue de la Mare à aux Jons	0m	

REMARQUES:

couverture minimale au sol: 0,8m pour la voie de la commune de LE PLESSIS PATE

0,6m pour les trottoirs de la commune de LE PLESSIS PATE

1,0m pour les voies du Conseil Général de ESSONNE

L'ouvrage proposé sera exécuté conformément aux prescriptions administratives et techniques et notamment à celles définies par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001

Fiche de suivi descriptif		Composants de l'ouvrage		Moyens de suivi	
N°	Libellé	N°	Libellé	N°	Libellé
1	Travaux de voirie	1	Travaux de voirie	1	Travaux de voirie
2	Travaux de voirie	2	Travaux de voirie	2	Travaux de voirie
3	Travaux de voirie	3	Travaux de voirie	3	Travaux de voirie
4	Travaux de voirie	4	Travaux de voirie	4	Travaux de voirie
5	Travaux de voirie	5	Travaux de voirie	5	Travaux de voirie
6	Travaux de voirie	6	Travaux de voirie	6	Travaux de voirie
7	Travaux de voirie	7	Travaux de voirie	7	Travaux de voirie
8	Travaux de voirie	8	Travaux de voirie	8	Travaux de voirie
9	Travaux de voirie	9	Travaux de voirie	9	Travaux de voirie
10	Travaux de voirie	10	Travaux de voirie	10	Travaux de voirie

Electricité Réseau Distribution France

Unité Réseau Ile de France Sud

19 rue de la Mare Neuve - 91000 COURCOURONNES

enedis

L'ELECTRICITE EN RESEAU

DEPARTEMENT: ESSONNE

COMMUNE: LE PLESSIS PATE

LIEU-DIT:

ARTICLE R323-25

LIBELLE DE L'OPERATION:

Creation du nouveau Poste Client "VASE" raccordé en Coupure de l'artere Aerodrome

Issu du Poste Source LIERS

Abandon de l'ancien Poste Client "VASE"

Abandon de l'ion de Cable HTA 150kV

NUMERO D'ATTAQUE: 095539

CHARGE D'ATTAQUE: BOULESSO CHAMPEL

DATE: 13/06/2023

REALISATION DE PARTI 323-25

DATE DE CREATION: 13/06/2023

REDACTEUR: BOULESSO CHAMPEL

APPROBATEUR: BOULESSO CHAMPEL

Electricité Réseau Distribution France

Unité Réseau Ile de France Sud

19 rue de la Mare Neuve - 91000 COURCOURONNES

enedis

L'ELECTRICITE EN RESEAU

APPEL D'OFFRE N°: 095539

Plan No: 910000.494

Communes(s): 91220 LE PLESSIS PATE - Rue de la Mare aux Jons

Departement: ESSONNE

INTERLOCUTEURS:

Nom: KASABOUBOU 7512 - Y=13834.5578

Telephone:

e-mail:

ES Ingénierie

Bureau d'étude: 01.20.66.66.4

Entreprise de travaux: 01.20.66.66.4

W Odeur de Travaux: 2023052300529PZU

MODIFICATIONS:

No

Index

Par

Le

Per

La

Verifiés

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE

Date: 13/06/2023

Signature: BOULESSO CHAMPEL

Signature: BOULESSO CHAMPEL

ENTREPRISE DE TRAVAUX

PLAN MINUTE

Date: 13/06/2023

Signature: BOULESSO CHAMPEL

Signature: BOULESSO CHAMPEL

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE

IDENTIFICATION ENTREPRISE TRAVAUX

Projet réalisé par le Service ES Ingénierie

4 rue de la Mare Neuve - 91000 COURCOURONNES

Tel: 01 20 66 66 23 - email: bureau.technique@enedis-essonne.fr

Schéma D'Artere - Avant Travaux

Zone des Travaux

Schéma D'Artere - Après Travaux

Zone des Travaux

Schéma Dipôles - Avant Travaux

Zone des Travaux

Schéma Dipôles - Après Travaux

Zone des Travaux

Plan de Situation au 1/25.000

Zone des Travaux

Plan de Situation au 1/2.000

Zone des Travaux

LEGENDE

RESEAU ELECTRIQUE

LEGENDAIRE DES EQUIPEMENTS LIGNES HT ET BT SOUTERRAINES

LEGENDAIRE DES EQUIPEMENTS LIGNES HT ET BT SOUTERRAINES

LEGENDAIRE DES EQUIPEMENTS LIGNES HT ET BT SOUTERRAINES

9100010.494

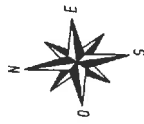
LE PLESSIS PATE
91220 RUE DE LA MARE AUX JONCS

Immeubles	Rivoli	Folio	Echelle	Nord	TA	FDP	Digit	Reseaux	TOPO	MT	BT	MPB	MPC	EP	TELRP	VIDEO	PR CA
-----	-----	-----	1/200		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

91220 LE PLESSIS PATE

Rue de la mare aux Joncs

DA21/059539



Au Point P2 :
Creation du nouveau Poste Client "VASE" 20KV
Alimenté en coure de l'Artere Aerodrome issue du PS LIERS
Rabat et Raccordement des Cables HTA 150*Al existant
Confection d'un jeu de CSE 150
Mise à la Terre des masses
Mise à la Terre du Neutre isolé

Au Point P1 :
Abandon du Poste Client "VASE" Existant

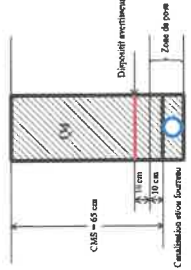
Entre P1 & P2 :
Abandon de 16m d Cables HTA 150*Al existant

HTA 3x450AL56
HTA 3x450AL56



HTA 3x450AL-SD 1996
HTA 3x450AL-SD 1996
HTA - APPALON
HTA - EUROCONTROL
HTA - LE VERRIER

Coupe type Tranchées en terrain vierge
Tranchée de 60 cm de largeur
Compactage des remblais selon la méthode du SETRA
FAMILLE TERRAIN VIERGE (TV2)



Tout droits réservés - reproduction interdite

0 2m 10 20m

DA21/059539